

AFFAIRE N° 12

APPROBATION INTERETS MORATOIRES dus aux ENTREPRISES METROPO-
LITAINES & COLONIALES.

Le Maire donne lecture des rapports.

1°) Approbation paiement de la somme de 151.267 Rs à titre
d'intérêts moratoires dus aux Entreprises Métropolitaines & Coloniales

Saint-Denis, le 5 Juillet 1954

Mesdames,

Messieurs,

Le règlement des travaux exécutés par les Entreprises Métro-
politaines et Coloniales pour la réfection de la Digue au droit de la
Centrale Electrique de St-Denis, n'ayant été effectué qu'en avril 1954
faute d'autorisation de crédit de paiement du FIDOM, cette Société a
adressé un état d'intérêts moratoires du 11 Mai 1953 au 11 Mars 1954
s'élevant à la somme de 648.287 Rs.

2b) Approbation paiement de la somme de 72.052 Rs à titre d'intérêts moratoires dus aux Entreprises Métropolitaines & Coloniales.

Saint-Denis, le 5 Juillet 1954

Mesdames,

Messieurs,

Les Entreprises Métropolitaines & Coloniales n'ayant pu obtenir immédiatement le paiement des intérêts moratoires qui leur étaient dus en 1952 - 1953 sur les travaux de réfection des rues (marché du 5 Avril 1950), ont adressé à différentes dates des états de calcul d'intérêts moratoires arrêtés au 30 Septembre 1953.

La régularisation de paiement n'ayant pu être effectuée au budget supplémentaire de 1953 voté tardivement, je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, votre approbation, pour le paiement de ces intérêts s'élevant à la somme de 72.052 Rs. Les crédits sont inscrits au budget supplémentaire courant, au chapitre XXXII ./.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Petit le 17 octobre 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Gavardin*

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
M. Petit, le 19 octobre 1956
P. le Préfet et l'adjoint délégué
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*